



DÉCRET SOUVERAIN N°2025-0925-03

Relatif aux avantages des ministres de la République Océanique

Vu la proclamation officielle de la République Océanique du 5 mai 2025 ;

Vu la Constitution de la République Océanique et les dispositions relatives à l'organisation du Gouvernement ;

Considérant la nécessité d'assurer aux membres du Gouvernement les moyens d'accomplir efficacement leurs missions ;

Article 1 : Objet

Le présent décret établit les avantages réservés aux ministres de la République Océanique, en complément de leur traitement officiel et de leurs attributions constitutionnelles.

Article 2 : Rémunération et indemnités

1. Chaque ministre bénéficie d'une rémunération mensuelle fixée par le Conseil

Souverain, versée en monnaie souveraine OCEANA et convertible en devises étrangères selon le taux en vigueur.

2. Une indemnité de fonction spécifique, destinée à couvrir les charges inhérentes à leur mission, est allouée à chaque ministre.

Article 3 : Avantages matériels et logistiques

1. Mise à disposition d'une résidence officielle ou indemnité de logement équivalente.

2. Véhicule de fonction avec chauffeur et protection de sécurité rapprochée.

3. Accès prioritaire aux infrastructures de transport de la République, y compris aériennes et maritimes.

Article 4 : Protection et assistance

1. Chaque ministre bénéficie d'une couverture médicale et sociale intégrale, pour lui et sa famille proche.

2. La République assure leur protection diplomatique et juridique dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 5 : Avantages honorifiques et protocolaires

1. Les ministres disposent d'un passeport diplomatique.

2. Ils bénéficient de la préséance dans toutes les cérémonies officielles.

3. À l'issue de leur mandat, le titre de « Ministre honoraire » peut leur être attribué par décret souverain.

Article 6 : Publication et entrée en vigueur

Les avantages des ministres de la République Océanique seront officiellement publiés sur le site internet de la République à compter du 27 septembre 2025.

Le Code de loi de la République sera rendu public à la même date.

Fait en la Résidence Souveraine,

Le Prince Régent de la République Océanique,

Ce 25 septembre 2025.